



**MARCHÉ DE PRESTATION – CONTRAT DE MAINTENANCE
PRÉVENTIVE ET CURATIVE DE DÉFIBRILLATEUR
DU COLLÈGE GEORGES POLITZER**

Le présent document vaut règlement de consultation et cahier des charges, établi en application du Code de la commande publique.

Article 1 – Objet du marché

Le présent marché est un marché public de services passé selon une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

Le présent marché a pour objet la mise en place d'un contrat de maintenance préventive et curative d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) au sein du collège.

La prestation comprend :

- La maintenance préventive annuelle (visite sur site, tests, mises à jour)
- La maintenance curative (SAV, interventions sur site)
- Les prestations de services associées (prêt de DAE, traçabilité GMAO)

Article 2 – Durée du marché

Le marché est conclu pour la période du :

01 septembre 2026 au 31 décembre 2027

Il prend fin automatiquement à cette date, sans tacite reconduction.

La première visite de maintenance préventive devra obligatoirement être réalisée au cours du mois de **novembre 2026**. Les dates d'intervention seront fixées d'un commun accord entre le prestataire et l'établissement.

Article 3 – Description des prestations

Maintenance préventive :

- Suivi des dates limites d'utilisation des consommables et émission d'un courriel d'alerte préventive (coût de la fourniture et du remplacement des consommables non inclus)
- Visite annuelle de maintenance préventive sur site incluant :
 - Le contrôle visuel de l'état du DAE, des consommables et accessoires, de l'armoire murale, de la conformité de la signalétique et lancement d'un autotest du DAE
 - Le test du DAE avec un simulateur de rythmes cardiaques
 - La mise à jour logicielle du DAE et/ou modification des paramètres de fonctionnement
 - La communication informatique avec le DAE (selon le modèle) afin d'extraire les données enregistrées

Maintenance curative :

- Assistance téléphonique (SAV)
- Veille de matériovigilance (surveillance des avis de sécurité publiés et information du client si besoin)
- Intervention sur site d'un technicien si demande de SAV non résolue par l'assistance téléphonique
- Intervention sur site d'un technicien à la suite de l'utilisation d'un DAE pour procéder à sa remise en service et à l'extraction des données médicales et d'intervention

Prestations de services :

- Prêt de DAE en cas de mise hors service d'un DAE sous contrat de maintenance
- Traçabilité du DAE et de ses consommables assurée via logiciel GMAO
- Rapport de maintenance transmis au client après chaque intervention

Article 4 – Localisation

L'intervention portera sur le défibrillateur automatisé externe installé au :

Collège Georges Politzer – Hall d'attente Administration

Toute autre localisation pourra faire l'objet d'une intervention en cas de besoin identifié.

Article 5 – Prix

La prestation est rémunérée par un prix forfaitaire annuel pour la durée du marché.

L'offre devra préciser :

- Montant HT annuel
- Taux de TVA applicable
- Montant TTC annuel
- Tarif des interventions supplémentaires éventuelles (consommables non inclus)

Les prix sont réputés fermes sur toute la durée du marché.

Article 6 – Facturation et paiement

- La facturation devra être déposée via Chorus Pro.
- Le règlement interviendra dans un délai global de paiement de 30 jours après service fait.
- Les factures déposées pendant les périodes de fermeture administrative pourront entraîner un allongement du délai de traitement.

Article 7 – Rapport d'intervention

À chaque passage, un rapport écrit sera remis à l'établissement mentionnant :

- Les zones contrôlées et équipements vérifiés
- Les opérations effectuées
- Les constats et recommandations

Article 8 – Manquement du titulaire

En cas de non-exécution d'une visite :

- Mise en demeure préalable
- Pénalité de 50 € par jour de retard
- Réduction de 10 % sur le prix de la prestation concernée

Conformément à l'article 1217 du Code civil, l'établissement pourra demander réparation.

L'ENGAGEMENT DU TITULAIRE SE FORMALISE VIA L'ANNEXE 1 – ACTE D'ENGAGEMENT

ANNEXE 1

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Pouvoir adjudicateur :

COLLEGE GEORGES POLITZER
RUE DU MARECHAL JUIN
77190 DAMMARIE-LES-LYS

REPRESENTE PAR LA PRINCIPALE

Mme Sonia MALOT

**Marché CONCERNANT LE CONTRAT DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE DU
DÉFIBRILLATEUR
DU COLLÈGE GEORGES POLITZER**

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus par le Code de la commande publique :
La Principale du Collège Georges Politzer
- Pouvoir adjudicateur / Ordonnateur : La Principale du Collège Georges Politzer à Dammarie-les-Lys

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

Je soussigné,

Agissant au nom et pour le compte de la Société

Ayant son siège social à

Téléphone :

Télécopie :

N° SIRET :

N° APE :

N° d'inscription au Registre du Commerce :

- après avoir pris connaissance du document valant règlement de consultation et cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés, **m'engage** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2 - PRIX

Les prix sont fermes non révisables pendant toute la durée du contrat.

A. FORFAIT ANNUEL DE LA PRESTATION

Les prestations forfaitaires seront rémunérées par application du prix annuel suivant :

- Forfait annuel HT = € / an
- TVA (20 %) = € / an
- Forfait annuel TTC = € / an

B. TARIF DES INTERVENTIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Joindre document relatif aux tarifs.

ARTICLE 3 - DURÉE DU MARCHÉ

La durée initiale du marché est du 01/09/2026 au 31/12/2027, sans reconduction.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le collègue se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- Titulaire du compte :
- BANQUE :
- AGENCE :
- ADRESSE :
- N° DE COMPTE
- CODE BANQUE :
- CODE GUICHET :
- CLE RIB :

J'affirme/nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, que notre société ne tombe pas sous le coup des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la commande publique, ni sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.

Fait en un seul original

A, le.....

Responsable de l'entreprise :

Cachet de l'entreprise

Nom :

Prénom :

Signature



La présente offre est acceptée / refusée

A, le.....

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur

La Principale du Collège G. Politzer

ANNEXE 2

Coordonnées des personnes à contacter

Tout changement doit être signalé au collège sous quinze jours à l'adresse int.0771476l@ac-creteil.fr

SERVICE	NOM	PRÉNOM	TÉL. LIGNE FIXE DIRECTE *	TÉL. PORTABLE	COURRIEL
Commercial					
Assistant commercial					
Technique					
Comptable					

* Ce numéro ne peut pas être surtaxé conformément à l'article L121-16 du code de la consommation

A, le.....

Signature et cachet de la société